



Extrait du registre des délibérations du comité syndical

Syndicat départemental d'alimentation en eau potable des Côtes-d'Armor

Date de la convocation :
11/01/2023

L'an deux mil vingt-trois, le 10 février, le comité syndical s'est réuni à 10h30 à la salle du Buchon à Trémuson sous la présidence de M. Michel RAFFRAY, Président.

Date d'affichage de la convocation :
11/01/2023

Date d'affichage de la délibération :
28 FEV. 2023

Nombre de membres du bureau :

En exercice : 75
Quorum : 38
Présents : 48
Votants : 48

Secrétaire de séance :

LE CORRE Jean-Yves

Présents : J. ALLAIN, O. ALLAIN, JL. BARBO, Y. BERHAULT, S. BICZO, P. LOHIER, G. CHARTIER, A. CHEREL, P. COSSON, D. FOUERE, PM. GAREL, A. GENGE, J. GIBLAINE, C. GUILBERT, A. GUILLAUME, R. GUILLOU, M. HAICAULT, J. JOURDEN, A. KERBIRIOU, J. KERFERS, JN. LAGUEUX, C. LAYEC, Y. LE BIANIC, G. LE BRIAND, JY. LE CORRE, B. LE COUSTER, JP. LE GOUX, JP. LE VAILLANT, L. LEMOINE, Y. LE MOINE, A. LUCO, J. MASSE, C. MEHEUST, R. MOISAN, JY. MOY, JY. NEDELEC, JP. OMNES, Y. PASQUIOU, G. PINTO, G. QUILIN, M. RAFFRAY, D. REAU, G. ROBIC, JY. ROLLAND, JF. SALIOU, C. SEUREAU, D. YON

Titulaires absents représentés par leurs suppléants : P. LOHIER par H. BILY
LE GUYADER, D. FOUERE par J. HEUZE

Absents excusés : H. BILY LE GUYADER, M. DESBOIS, D. GASPAILLARD, F. GRANIER, G. LE FOLL, F. LE SAINT, N. NOWAK, M. VIDCOQ

DELIBERATION N°DB-CS-2023-02

OBJET : EXPLOITATION DU FORAGE DE LA POTERIE – DEPÔT DU DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Rapporteur : Monsieur le Président

Monsieur le Président présente le projet de PPC et l'évaluation des coûts du projet.

Capacité de production du site de La Poterie :



Restitution de l'étude hydrologique 2020 (6 mois d'essai de pompage 10 juillet 202 au 10 janvier 2021)

Présentation du forage F1



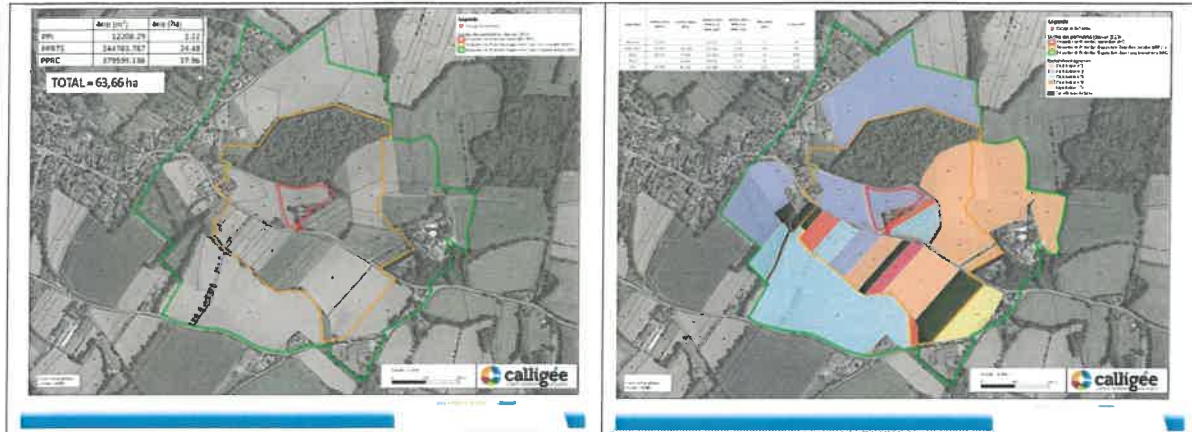
⇒ un potentiel de production limité à 720 m³/j pendant 6 mois qui pourrait être exploité à un débit de 40 m³/h sur 18 h/jour sous réserve de la mise en place d'une période de repos pour la remontée du niveau dynamique entre deux saisons de prélèvement,



⇒ des eaux brutes d'excellente qualité avec toutefois la présence de métaux (fer et manganèse) à des teneurs supérieures à la référence de qualité, et surtout la présence de nickel dans le sondage 12S1 à une teneur très supérieure à la limite de qualité,

Potentiel de production annuel : 130 000m³

Proposition de PPC :



Estimation du projet :

Prix au m³ de l'eau traitée hors réservoir (LTM)

Postes	Estimation
Prestations générales - études, installations de chantier, mise en service	100 000 €
Postes généraux : terrassements, VRD, bâtiment, canalisations, aménagements extérieurs	390 000 €
Traitement de l'eau	
Labaure	90 000 €
Filtre Pozzoplane	30 000 €
Filtre de filtration/déminéralisation	90 000 €
Filtre CAG	95 000 €
Bâche eau de lavage	22 000 €
Lavage des filtres (Equipements)	72 000 €
Pompes eau traitées	90 000 €
Câble électrique	27 000 €
Câble domotique	30 000 €
Câble fibre optique	48 000 €
Traitement des rejets: lagunage et canalisation	55 000 €
Réactifs (soude - javel)	15 000 €
Electricité - Automatismes - Supervision	135 000 €
Total € HT	1 184 000 €

Etudes de sols, EDF, Télécom	30 000 €
MOC Avant-projet	130 000 €
-COUT EXPLOITATION	
Energie électrique	20 000 €
maintenance et renouvellement	20 000 €
personnel	10 000 €
divers	10 000 €
Total	60 000 €

évaluation du projet avec production annuelle de 130 000m³

Projet travaux : 1 184 000€
Etudes de sols, Maitrise d'œuvre , divers = 160 000€

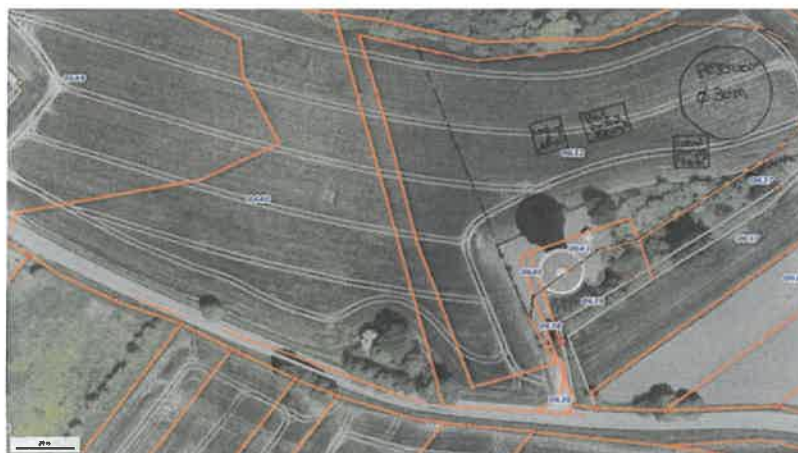
Projet travaux = 1 344 000€ / 25 ans = 53 760€/an

Fonctionnement = 60 000€ / an

TOTAL PROJET = 113 760 € / an soit 0,87€/m³ d'eau potable produit

A décider également :
 transformation du sondage S2 en forage d'exploitation (environ 70 000€) ou implantation d'un nouveau forage de secours

Projet d'implantation de la future station et du réservoir :



Calendrier prévisionnel de l'opération :

- Avril-mai 2023 : Enquête publique
- 2nd semestre 2023 : CODERST et arrêté DUP

- 2023-2024 : Etudes, MOE, consultation travaux du réservoir et de la station
- 2025 : Travaux

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- UNANIMITE ADOPTE REJETE
 MAJORITE par / voix POUR / voix CONTRE / ABSTENTION

La délibération suivante :

VU le code général des collectivités territoriales,

Article 1 :

Le comité syndical approuve le projet des périmètres de protection présenté en séance et demande la mise à l'enquête publique du projet global (périmètres de protection, exploitation du forage, construction de la station de traitement) et de l'enquête parcellaire.

Article 2 :

Le comité syndical prend acte de l'engagement général de Lamballe Terre et Mer de maintenir en service les captages existants et de développer de nouvelles sources d'approvisionnement en eau potable sur son territoire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susvisés
Synical Départemental
d'Alimentation en Eau Potable
des Côtes d'Armor
6 rue Sophie Germain
22440 PLOUFRAGAN

Pour extrait conforme
Le Président,
Michel RAFFRAY